



GAZETTE DU JOUR.

FRANCAIS, de grands evenemens se preparent; je suis en Vedette: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi favoir, je le publie sur l'heure.

Du Mardi 11 Juin 1793.

FRANCE.

De Bordeaux, le 6 Juin à minuit. — Les administrateurs du département de la Gironde à la convention nationale.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

« Les détails de votre séance du 3 de ce mois viennent d'être connus à Bordeaux; des cris de fureur et de vengeance retentissent dans toutes les places publiques, et jusque dans notre enceinte. Un mouvement général d'indignation et de désespoir précipitent tous les citoyens dans leurs sections, les députations se pressent autour de nous; toutes viennent de proposer les mesures les plus extrêmes, il nous est impossible dans le moment de calculer les suites de cette effervescence; nous vous devons la vérité, citoyens représentans, et nous redoutons le moment où nous serons forcés de vous la dire toute entière. »

De Blois — Adresse des Républicains de Blois à la convention nationale.

« Le vœu des républicains vient d'être comblé, en expulsant de votre sein les complices de Dumourier. Vous avez sauvé la République.

« Une constitution libre, une éducation simple, des armes, et les despotes sont anéantis, et tous les peuples sont libres. »

De Rennes — Adresse des citoyens de Rennes à la convention nationale.

« La convention nationale n'est plus libre, tel est l'excès d'audace des dominations sanguinaires qui la subjuguent, que les représentans de vingt-un millions d'hommes n'ont jamais pu avouer l'avidité dans lequel une poignée de scélérats les plongeoient; assez et trop long-tems nous avons renfermé dans nos cœurs ces vérités cruelles; assez et trop long temps nous avons conjurés de mettre fin à vos dissensions ou de vous dissoudre, si vous ne vous sentez pas en état de sauver la république. Vous avez été sourds à nos voix, à celle de toute la France. La voix du peuple s'est élevée, elle éclatte, elle tonne, et-elle dénonce la volonté générale par l'organe de toutes les communes. Le peuple demande: Qu'ont fait les représentans d'une nation qui attendoit d'eux son salut et sa gloire? Quel spectacle donnent-ils à l'Europe inquiète et attentive? Ils ont offert le hideux spectacle des passions en effervescence. Ce ne sont point des hommes qui méditent

en paix le bonheur public, C'est un parti violent, factieux, nous avons pensé dire conspirateur, imprimant à la majorité de la convention un sentiment de terreur qui l'écrase et la réduit à une entière nullité. Le 16 mars, cette faction tenta de faire égorger, au sein même de la convention, ceux des représentans dont elle avoit à craindre les lumières et l'intégrité. L'infâme projet échoua. Peu après elle provoqua la proscription de ceux que ses poignards n'ont pu atteindre. Un décret solennel le repoussa et a fait triompher la vertu. Une commission est créée à l'effet de dévoiler et de suivre cette conspiration ourdie contre la liberté publique et la représentation nationale. Déjà elle en saisissoit la trame, déjà les complices étoient arrêtés; les factieux meurent sous le joug une partie des sections de Paris, s'emparent de l'autre, l'entraînent à la convention, en arrache un décret qui casse cette commission. Le lendemain le décret est rapporté. Ils n'en deviennent que plus audacieux, le tocsin sonne, le canon d'alarme est tiré, et si ce jour même ils ne consomment pas leurs attentats, c'est que tout Paris est levé, c'est que la masse du peuple est pure. Ils poursuivent, deux jours après les victimes sont en leur puissance.

« Ici s'accumulent des violations inouïes jusqu'alors de tous les principes, ici se développe la noirceur du plus horrible complot. Les droits les plus sacrés de l'homme sont violés; la majesté nationale est outragée. La liberté, la foi publique sont frappées jusque dans leur asyle. Un *Plebicide* le consume, tel que les annales du plus affreux despotisme n'en offrent point d'exemple. Le secret des lettres confiées à la poste de Paris n'est plus qu'un vain mot; elles sont ouvertes ou soustraites au scellé d'une nouvelle empreinte qui caractérise les crimes commis. Toute communication est rompue entre Paris et les départemens. On isole Paris de la république, et dans cet état de révolte d'une faction scélérate contre l'unité et l'indivisibilité de la république, dans ce renversement épouvantable de toutes les loix, la France doute encore si les représentans vivent encore dans cet état. Maintenant quel est le devoir du peuple, de se lever tout entier, de marcher à Paris, non pour combattre, comme ses admis-

trateurs perfides voudroient insidieusement le persuader, mais pour se rallier à des milliers de frères, qui n'attendent que sa présence pour repousser l'oppression, et rendre à la représentation nationale, sa dignité, son intégrité, sa liberté. Ce mouvement sera terrible. Calculez-en tous les effets? Hâtez-vous de les prévenir. Rapportez l'odieux décret qui met en état d'arrestation nos plus incorruptibles défenseurs. Rendez-les à la République; vous en répondez sur vos têtes ».

*Paris.* — Un député de la convention fait part au conseil de la commune d'une lettre de Bordeaux dans laquelle on voyoit un projet de détruire Paris. La voici : elle est signée de quatre personnes, et datée des 24 et 25 du mois dernier.

» Les commissaires, arrivant de Paris, ont fait leur rapport aux amis de la Liberté et de l'Égalité; ils ont dit que nous n'aurions plus d'assemblée nationale, qu'elle n'étoit qu'un tas de brigands, à la réserve des Girondistes et de quelques autres; qu'ils s'étoient rassemblés pour décider entre eux, pour détruire les brigands de Parisiens, les Marat, les Robespierre, la Montagne, les Jacobins et la municipalité; qu'il avoit été agité d'abandonner les Parisiens à leur malheureux sort : mais après avoir observé que Paris, lui seul, étoit un petit royaume qui feroit la guerre à tous les départemens; que le plus court moyen étoit de le détruire; que, pour cela, ils avoient plusieurs départemens qui étoient prêts à leurs donner du secours; qu'au premier signal 100,000 hommes marcheroient : cependant ils ont observé que 3,000 hommes suffiroient, attendu qu'une partie des brigands étoit partie pour la Vendée et les frontières, et que ceux qui restoit étoient tous désarmés; qu'à l'égard des propriétaires, ils sont tous bien armés et n'attendent que le premier signal pour se réunir aux départemens coalisés.

§ *Suite des évènements de Lyon.* — Des pétitions doivent être adressées à la convention, pour qu'elle confirme la destitution du conseil-général de la commune, et autoriser les citoyens à en élire un autre. On dénonce à la convention les citoyens Gauthier et Nioche, qu'on déclare être complices du conseil-général de la commune de Lyon, responsables de tout le sang qu'on a

versé, et demander à la convention qu'elle leur retire les pouvoirs dont elle les a investis.

Le lendemain la scène change, les commissaires de la convention à la tête du département et des autorités réunis félicitent les citoyens de Lyon de leur courage, de leur patriotisme, de leur triomphe; mais on leur reproche leur complicité évidente avec la municipalité; d'avoir excité les factionnaires à tirer sur le peuple, d'avoir dit aux *sans-culottes*, vous êtes le bon parti, soyez fermes, et ne lâchez pas le pied. Un municipal roulant le corps d'un cadavre, disoit, te voilà maintenant en permanence, au reste on a exagéré les pertes. Trois à quatre cents victimes autant qu'on le peut juger ont péri, presque toutes inhumainement dépouillées par les lâches spectateurs de ces assassinats, et plusieurs achevés par des femmes.

§ Samedi jour du marché, les bouchers s'étoient réunis de concert pour augmenter le prix du veau, et cependant disputoient des prix avec ceux qui les apportoient. Leur dispute ayant attiré le peuple, on a chassé tous les bouchers du marché, et le peuple a acheté des marchands le veau à 10 sols la livre ainsi qu'il l'avoit taxé. On lotissoit le veau sur les places, on le tuoit et on se le partageoit toutes fois en payant. Cela s'est passé on ne peut pas plus tranquillement.

§ Une lettre des commissaires de la commune à Saumur annonce l'échec que notre armée a essuyé le 8 de ce mois, dans la Vendée, par la trahison de plusieurs scélérats qui au moment et dans la chaleur de l'action, ont crié, en fuyant, sauve qui peut; ces commissaires demandent des canons, dont on a le plus grand besoin.

Le conseil général arrête que cette lettre sera imprimée et portée demain par 24 commissaires dans les 48 sections, à l'effet de les inviter à prêter des canons à nos frères qui sont à la Vendée, qui en ont le plus grand besoin.

Arrête, en outre, que les canons donnés par les sections seront incessamment remplacés, et dès-l'instant où il y aura des pèes forcés.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.  
( Présidence du Citoyen Malarmé.)

Suite de la Séance du Dimanche 9 Juin.

La classe indigente du peuple mérite la pro-

tection de la société entière et ne doit supporter aucunes charges. Comment exiger un impôt de celui qui a à peine de quoi vivre. On lit un projet de décret dont le premier article est:

Tout citoyen travaillant à la journée, ne jouissant d'aucune propriété, et dont le revenu, fruit de son travail, n'excède pas 400 ff, est déchargé de tout paiement de contribution tant directe qu'indirecte. Mais on se borne à décréter le principe ainsi:

Les citoyens qui n'auront que le simple nécessaire, seront exempts de toute imposition.

On fait le rapport sur la perception de l'emprunt forcé d'un milliard, qui, en raison inverse du précédent, détermine quel est le riche susceptible de cet emprunt. On présente trois questions préalables: Quels sont les riches? Est-ce le capital ou le revenu qu'il faut atteindre?

Quels sont les moyens de connoître le revenu fixe de chaque citoyen? Le projet de décret exige 1°. une déclaration exacte de la part de chaque contribuable. En cas de fausse déclaration, confiscation de ce qui se trouvera au dessus de la déclaration. Ne sont assujettis à l'emprunt forcé, les citoyens mariés dont le revenu sera moindre de 3000 ff et les célibataires 1500 ff. L'emprunt sera de 3,000 ff à 10,000 ff du sixième. De 10,000 ff à 20,000 ff du cinquième. De 20,000 ff à 40,000 ff du tiers. De 40,000 ff à 60,000 ff du quart. Au delà de 60,000 ff de moitié. Si la somme ne s'élève pas à un milliard, le déficit sera réparti sur les contribuables. D'après les propositions indiquées, les pensions, les rentes ou les dettes exigibles seront regardées comme charges.

Séance du Lundi 10 Juin.

Lakanal obtient la parole au nom du comité d'instruction publique, et dit: Citoyens, dans ces jours de deuil, où des brigands promenoient la mort dans divers départemens de l'Ouest, un fonctionnaire public a montré un courage que Rome eût admiré. Joseph Sauvair, président du district de la Roche-bernard, département du Morbihan, tombe entre les mains des rebelles; ils veulent le forcer à blasphémer contre la liberté; ils lui font éprouver, pour l'y contraindre, tout ce que l'aristocratie peut enfanter de plus cruel; ils lui coupent les doigts des mains et des pieds, ils le traînent dans les rues; ils lui tirent dans les

yeux et dans la bouche plusieurs coups de pistolets chargés de plomb, ils le jettent enfin dans un brasier ardent, où il expire en pressant contre ses lèvres sa médaille civique. Ce devonement sublime à la cause de la liberté, resteroit-il sans récompense ? Si l'indulgence pour le crime est un attentat contre la vertu, l'oubli de la vertu n'est-il pas à son tour le triomphe du crime ? Brûlons l'encens de la patrie reconnaissante sur la tombe de Joseph Sauveur ; de ses cendres naîtront de nouveaux Scévola. Je vous propose le projet de décret suivant :

La Convention Nationale, oui le rapport de son comité d'instruction publique, décrète ce qui suit :

Arr. I La ville de la Roche-bernard s'appellera la Roche-Sauveur.

II. Le nom de Joseph Sauveur sera inscrit au Panthéon-Français.

La convention nationale adopte ce projet de décret, et ordonne l'impression et l'envoi du rapport à tous les départemens et à la famille de Joseph Sauveur.

Une lettre des administrateurs de Saint-Flour annonce que les dangers sont passés ; les rebelles de la Lozère sont dispersés, mais ils pourroient se réunir à la faveur des bois, et c'est à prévenir ce danger que les autorités constituées s'appliquent.

Elles conservent sur pied, une armée de cinq mille hommes, qui maintient le bon ordre, et fait trembler les brigands.

Dans une lettre, datée du 29 juin, les représentans du peuple à l'armée du Nord annoncent que l'ennemi ayant reçu du renfort, a attaqué un corps de six mille hommes, s'est campé sur la plaine de Cisoing, un de 400 hommes entre Launois et Roubaix ; il a aussi porté des forces à Menin. Cependant l'ennemi n'a aucun avantage réel ; mais sa marche a jeté l'alarme dans les campagnes, et les cultivateurs éperdus et ruinés par le pillage qu'exercent des brigands, rentrent en grand nombre à Lille. Les commissaires demandent avec instance

différens objets d'armement et d'équipement pour l'armée.

Ils s'occupent de poursuivre les dilapidateurs, et le général Custrines paroît disposé à les secourir vigoureusement dans cette opération si essentielle pour les intérêts de la république.

Ils demandent que la convention décrète l'amalgame qu'une faction conspiratrice, disent-ils, a fait ajourner indéfiniment. L'armée demande à grands cris, et les généraux sont convaincus de la nécessité de l'exécution, comme pouvant ramener le bon ordre et la discipline dans l'armée.

Cette lettre a déterminé l'assemblée à donner aux généraux l'autorisation d'opérer l'amalgame, en se concertant à cet effet avec le ministre de la guerre.

On ordonne la réélection de la municipalité de Paris, sous la huitaine.

On propose ensuite de passer à la discussion de la constitution, mais par motion d'ordre. On demande que les députés détenus y assistent, pour donner leurs lumières ; mais on répond que l'absence des membres ne doit point empêcher de délibérer, qu'il faudroit rappeler les commissaires étant aux armées et dans les départemens : l'acte constitutionnel devant être soumis à l'acceptation populaire on devoit peu s'inquiéter si les 31 membres y assisteront ou non. On passe à l'ordre du jour. Hérault-de-Sechelle donne la lecture de son plan de constitution : la discussion est ajournée au lendemain.

On fait lecture d'une lettre de Bordeaux, qui rend compte d'un combat qui a eu lieu entre *La Citoyenne Française*, corsaire Bordelais, et une frégate anglaise de 40 canons. L'avantage est resté au corsaire. Le capitaine a été tué. On accorde 1200<sup>fr</sup> à sa veuve.

On change la dénomination du Jardin des plantes, ci-devant Jardin du roi, en *Muséum d'histoire naturelle*. On supprime les places de Sur-intendans, Tous les professeurs jouiront des mêmes droits ; ils choisiront entr'eux un directeur qui fera exécuter les réglemens. Le trésorier sera aussi choisi parmi eux et par eux.

On trouvera à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3. Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.